

## Décision du Maire N°2025-SJ-177

**Objet :** Désignation du cabinet SEBAN 282 bd Saint-Germain – 75007 PARIS aux fins d'assurer la défense des intérêts de la Ville suite à la décision de résiliation du marché attribué à la société L'atelier des compagnons.

Prise en application de la délibération du Conseil municipal n°2024-06-27 DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Considérant la requête du 16 avril 2021 de la société L'atelier des compagnons devant le Tribunal Administratif de Melun ;

Considérant l'intérêt de désigner un avocat pour assister et représenter la Ville dans le cadre de cette assignation ;

### DÉCIDE :

**Article 1er :** D'ester en justice et de désigner le Cabinet SEBAN 282, boulevard Saint Germain 75007 PARIS pour l'affaire citée en objet ;

**Article 2 :** De préciser que la dépense correspondante sera imputée au budget communal pour 2025, nature 6227, fonction 020 ;

**Article 3 :** La présente décision sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, au responsable de service de gestion comptable de Vincennes et notifiée au Cabinet SENSI.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en Préfecture du Val-de-Marne

le ... 16 DEC. 2025 .....

Publication

le ... 16 DEC. 2025 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

Fontenay-sous-Bois, le 4 décembre 2025

Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire

